



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024 - 14H00

COMPTE RENDU

– Ordre du jour –

- **Approbation du compte rendu de séance du Comité syndical du 08 février 2024**
- **Compte Administratif 2023 & Compte de gestion 2023**
- **Affectation des résultats définitifs**
- **Décision budgétaire 2024 modificative n°1**
- **Présentation rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le changement climatique et l'action publique en Hauts-de-France**
- **Délibérations :**
 - 1) Présentation rapport d'activité PMCO 2023
 - 2) Avis commun sur la modification du SRADDET
 - 3) Construction de l'outil SIRENES
 - 4) Actions de sensibilisation, d'informations et de visites d'études autour de l'action territoriale portant le projet de création d'EPR2
 - 5) Création d'une activité accessoire
 - 6) Désignation représentants à la MOT
- **Point sur l'avancement de l'étude stratégique Santé**
- **Publicité des décisions et arrêtés du Président**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président :

« Bonjour à toutes et à tous, je vous propose de commencer en remerciant André FIGOUREUX de nous accueillir ici à BERGUES chez lui à la Communauté de Communes des Hauts de Flandres et je crois que c'est la première fois dans l'histoire du PMCO que nous siégeons à BERGUES, on avait fait des conférences des présidents, mais jamais de conseil syndical donc je te cède tout de suite la parole André pour un petit mot d'accueil »

Monsieur André FIGOUREUX :

« Bien merci mon cher Patrice, Monsieur le Président, effectivement pour nous, c'est une première, mais sachez toutes et tous, que nous sommes très heureux de vous recevoir à la Communauté de Communes, simplement pour vous préciser ceci, notre territoire s'étend de la frontière belge au territoire du Pas-de-Calais, c'est quand même une spécificité à prendre en compte, nous regroupons 40 communes et un peu plus de 54 000 habitants avec une dominante rurale bien évidemment même si nous avons quelques villes importantes pour nous, mais la plus importante n'a que 5 800 habitants, nous travaillons beaucoup bien évidemment avec le dunkerquois ça c'est un constat que l'on ne peut nier, mais également avec nos amis belges et puis également avec l'audomarois et nous travaillons également pour que nous puissions développer l'ensemble de ses partenariats, voilà, encore bienvenue. »

Monsieur le Président :

« Merci André, merci de ton accueil.

On aura plusieurs sujets principaux et informations avant :

- Les délibérations plus administratives,
- On parlera du rapport d'activité du PMCO,
- La présentation et le vote des comptes administratifs et de gestion,
- L'affectation définitive des résultats,
- Ainsi qu'une décision modificative,
- Un point d'étape sur l'étude stratégique autour de la santé,
- Et enfin de notre avis sur la modification du SRADET,

La secrétaire de séance aujourd'hui, la plus jeune d'entre nous c'est Marjorie ELOY, pas d'opposition, Marjorie est surprise d'être la plus jeune et avant de débiter, je vous demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour une délibération concernant une création de poste.

Pas de souci pour vous, je vous en remercie.

Dans l'actualité, quelques actualités en préambule. Tout d'abord ; en matière de développement économique durable, une réunion d'information sur le projet « Cap décarbonations » a été organisée sous l'égide du PMCO et sous la présidence de monsieur Christian Leroy, VP développement durable et économie circulaire et en présence de madame Sophie Pages, Sous-Préfète de Saint-Omer, ce 13 mai dernier à Escoëwilles (merci M. Leroy d'avoir accueilli cette nouvelle réunion d'information sur votre Commune).

Ce projet est porté par cinq maîtres d'ouvrage (Lhoist, Eajiom, Air liquid, Dunkerque LNG et RTE) afin de capturer et transférer le CO2 émis dans le cadre d'une démarche de décarbonation de sites industriels. C'est un enjeu très important dans le cap de décarbonation de nos territoires industriels.

La réunion d'information organisée par le PMCO se déroulait dans le temps de la concertation continue. M Stievenard, garant de la CNDP pour le projet, était présent.

Cette réunion a permis de présenter l'état d'avancement actuel du projet et d'échanger avec Les Présidents des EPCI et Maires des communes concernées par le projet. Des représentants de la DREAL, de la Chambre d'agriculture, du GPMD et du SYMSAGEL, étaient également présents. Près de 40 communes (sur 55 concernées) étaient présentes lors de la réunion.

Dans le cadre du plan d'actions territorial autour du projet EPR2 qui est animé et coordonné par le PMCO aux côtés de l'Etat, de la Région et de la CUD, les réunions se poursuivent.

La prochaine réunion de l'instance de coordination Inter GT à laquelle les Présidents des EPCI du PMCO sont conviés aura lieu le 7 juin de 14 h 30 à 16 h 30, elle sera présidée par Bertrand RINGOT et se déroulera ici même au siège de la CCHF.

Le renforcement des liaisons au niveau du littoral est une priorité essentielle pour le développement du PMCO. L'arrivée de 20 000 emplois à Dunkerque profitera à l'ensemble du bassin de vie et justifie la mise en place d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM) dédié au littoral. C'est une très belle nouvelle, je dois le dire, même si on a dû pousser un peu, on y est arrivé

Grâce à ces 20 000 emplois, le SERM pourra être établi, permettant ainsi de rassembler tous les acteurs autour de la table et d'assurer les financements nécessaires. Ce SERM ne se contentera pas de renforcer les mobilités ferroviaires sur le littoral, mais il facilitera également le financement de projets de mobilités supplémentaires sur l'ensemble du PMCO.

Ainsi, le SERM littoral bénéficiera à tous les membres du PMCO, améliorant l'accessibilité et soutenant le dynamisme économique régional.

Par ailleurs, la communauté urbaine prévoira dès cette année une contribution complémentaire de 100 mille euros et une autre de 250 mille euros en 2025 à destination du PMCO pour prendre en charge les coûts de ce SERM littoral.

Alors, je le redis, parce que vous en avez peut-être vu les retours dans la presse, mais je pense que pour notre territoire littoral pouvoir effectivement développer un projet de mobilité à l'échelle justement du pôle, sans doute, plus la communauté de communes de Flandre intérieure, plus la communauté de communes de Flandres lys, nous permettra d'avoir une vision d'avenir et partager du développement de la mobilité du quotidien, donc je me réjouis quand même de cette belle annonce, maintenant reste la labélisation de l'état, le ministre des transports va sans doute y jouer un rôle et puis l'arrêter donc on est au début une procédure, mais en tout cas c'est déjà une belle étape qui est franchie.

Concernant notre soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Commission d'attribution, sous la présidence de Daniel Fasquelle, s'est réunie le 18 avril et six thèses ont été choisies pour un démarrage à la rentrée 2024.

Je laisserai tout à l'heure Daniel, faire le bilan 2023 et nous présenter les six thèses qui ont été choisies pour 2024, il y a des choses intéressantes.

Les six sujets qui ont été choisis ont trait :

- A l'érosion des falaises de la Côte d'Opale ;
- A la toxicité des émissions atmosphériques issues des zones industrielles et portuaires pour la santé humaine ;
- A l'exigence environnementale dans l'action des collectivités ;
- Aux formes d'activité physique permettant la récupération post AVC ;
- Au patrimoine culinaire des Hauts-de-France ;
- Aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Quasiment toutes ces thèses sont cofinancées avec la Région.

Enfin, les services du PMCO ont évolué dernièrement et je souhaite la bienvenue à Cassandra BYKOF qui remplace Mme JAOUEN dans l'animation du GALPA suite à son départ dans une autre collectivité depuis le 15 avril. Bienvenue également à M. BARBAUD qui exerce une activité accessoire au sein de notre structure depuis le 1 avril dans le cadre de son expertise mobilité.

Voilà un peu les éléments d'actualité.

Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 12 janvier 2024

J'en viens à notre ordre du jour, vous avez reçu le PV de la séance du 12 janvier 2024, pas d'observation ? je peux considérer qu'il est approuvé, je vous remercie.

Comme Daniel doit nous quitter tout à l'heure un petit peu plus tôt, je propose de commencer par la présentation du rapport d'activité du pôle, on en viendra aux délibérations financières juste après et donc je reviens la première des délibérations, la présentation du rapport d'activité du PMCO 2023. »

Vous avez reçu le rapport d'activités du PMCO pour 2023. Je vous propose de faire une présentation de celui-ci à plusieurs voix :

- Francis BOUCLET pour le budget,
- Bertrand RINGOT pour le SDCM et le développement économique durable
- Daniel FASQUELLE pour l'enseignement supérieur et recherche
- Ludovic LOQUET pour les JO 2024
- Nicole CHEVALIER pour le GALPA

Je rappelle en préambule que nous avons tenu, exceptionnellement suite à des contraintes d'agenda, deux conseils syndicaux en 2023, à Dunkerque et au Touquet où 73 à 75 % des élus étaient présents ou représentés. C'est plutôt pas mal comme quoi la réforme de nos statuts que nous avons mis en place a permis justement d'avoir un quorum plus intéressant.

De même une conférence des présidents s'est tenue le 1^{er} juin au Touquet.

Durant l'année 2023, le PMCO a acté plusieurs évolutions administratives comme l'assimilation de celui-ci à une commune de 2 000 à 3 500 habitants ou la mise en œuvre de la comptabilité M57 ou par quelques évolutions RH.

Les trois études stratégiques concernant le changement climatique, la mobilité et la santé ont poursuivi leur cheminement par des rencontres avec les différents acteurs et par des présentations de points d'étapes durant les conseils. Ce travail s'effectue en lien avec les trois agences d'urbanisme du territoire (AGUR Flandre Dunkerque, AUD Pays de Saint-Omer et Boulogne Développement Côte d'Opale).

Le groupe de travail Changement climatique, sous la présidence de Christian LEROY a proposé de décliner l'étude en trois volets :

1. Dresser un état des lieux de « qui fait quoi » sur chacune des thématiques identifiées ;
2. Elaborer une feuille de route, identifiant cette fois « qui peut faire » ;
3. Proposer une acculturation des élus et de la population sur les effets prévisibles du changement climatique.

Le groupe de travail Mobilité, sous la présidence de Nicole CHEVALIER a décidé de développer l'étude dans trois directions :

1. Analyse critique des parcours de mobilité pour les trajets domicile – travail et domicile - études
2. Création d'une base de données sur les flux touristiques
3. Animation d'ateliers retours d'expériences.

Tout le travail évidemment sous l'animation Nicole va peut-être très précieuse demain dans la perspective du SERM qu'il faudra développer un chemin mobilité encore plus ambitieux.

Le PMCO a par ailleurs continué à participer aux travaux du Comité de bassin de mobilité Littoral Nord, en vue de l'élaboration du Contrat opérationnel de Mobilité (COM) et du Plan d'action de Mobilité solidaire (PAMS). De même, des réunions spécifiques ont eu lieu sur la mobilité des salariés et futurs salariés de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, en lien avec les industriels, avec les territoires voisins du Dunkerquois et avec le Conseil régional.

Le groupe de travail Santé, sous la présidence de Claude PRUDHOMME a défini trois dimensions de l'étude :

1. Élaboration d'un état de santé des populations à l'échelle du PMCO et synthèse des bonnes pratiques
2. Analyse de l'accès aux soins et aux services de santé
3. Travail sur la coordination des Groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Concernant l'état de santé des populations, le PMCO a signé une convention avec l'Observatoire régional Santé et Social (OR2S) pour bénéficier de données fines, avec une déclinaison territoriale. Outre les entretiens avec les EPCI, des rencontres ont eu lieu également avec les cinq directeurs d'hôpitaux de la Côte d'Opale. Il en est ressorti une unanimité sur l'intérêt du travail en commun à cette échelle et des constats partagés.

Sur une autre thématique, le 8 décembre 2023, le PMCO a organisé une réunion d'information à propos du projet EPR à Gravelines à destination de l'ensemble des maires du PMCO. Une centaine de participants a pu échanger et se tenir informer de l'évolution du projet EPR2 porté par EDF.

Le groupe de travail urbanisme InterScot s'est réuni à deux reprises en 2023 sous la présidence de Joël DUQUENOY, afin de suivre l'évolution de l'actualité législative concernant la politique de « zéro artificialisation nette » et les travaux de la conférence régionale des SCoT.

Concernant le développement économique et industriel du Dunkerquois, le groupe a pris connaissance de l'avancement de l'étude prospective menée avec l'INSEE pour le compte du SCoT de Flandre Dunkerque, de même que la démarche initiée par la sous-préfecture de Dunkerque pour anticiper les besoins en logements à venir.

Un approfondissement de la démarche interSCoT peut être envisagé, à l'instar de ce qui se fait sur d'autres territoires.

Enfin au niveau RH, depuis le mois d'avril 2023, deux agents ont été recrutés afin de réaliser les nouvelles missions du PMCO autour du développement économique durable d'une part et du GALPA d'autre part.

Je laisse la parole à Francis BOUCLET pour la partie financière : »

Monsieur Francis BOUCLET :

« Merci Monsieur le Président, je serai assez rapide sur ce point car nous venons d'examiner notre compte administratif et notre compte de gestion.

Concernant la section d'investissement, nous avons 73 182,29 € de recettes pour 15 537,97 € de dépenses soit un excédent de 57 644,31 € pour l'année 2023.

Il faut y ajouter l'excédent précédent de 132 001,50 €. Nous obtenons alors un excédent global de 189 645,82 €. Ce montant demeure très élevé mais il est obligatoire compte tenu de l'amortissement d'études concernant le réensablement de Wissant. Nous observerons cette augmentation de recette toute la durée de l'amortissement, soit jusque cette année.

Concernant la section de fonctionnement, nous observons 1 321 484,70 € de recettes pour 1 686 915,40 € de dépenses, soit 365 430,70 € de besoin de financement pour l'année 2023. En prenant en compte l'excédent précédent de 863 932,19 €, nous obtenons un excédent cumulé à la fin 2023 de 498 501,49 €

Les recettes de fonctionnement ont baissé de 82 mille euros par rapport à 2022 tandis que les dépenses ont augmenté de 295 mille euros. Cela réduit logiquement notre excédent de fonctionnement reporté.

Les frais de personnel représentent 29% des dépenses 2023. Le PMCO compte onze agents, dont une mise à disposition par une autre collectivité et deux à temps non complet.

En 2023 nous avons procédé à deux recrutements : l'animatrice GALPA qui est arrivée le 20 mars et la directrice développement économique durable qui est arrivée le 1 avril. »

Monsieur le Président :

« Merci Francis, je laisse la parole à Bertrand pour le service de défense contre la mer. »

Monsieur Bertrand RINGOT :

« L'année 2023 a été marquée par près de 350 000 euros de dépenses, soit sensiblement le même niveau qu'en 2022. Les dépenses concernent la fin des études du système d'endiguement, le suivi semestriel du trait de côte et morpho sédimentaire des estrans ainsi que le diagnostic du perré de Wimereux.

De même, 77 760 € ont été réalisés quant aux profils de baignade de 12 communes littorales : Bray Dunes, Leffrinckoucke, Grand Fort Philippe, Oye Plage, Calais, Sangatte, Audinghen, Boulogne sur Mer, Equihen Plage, Saint Etienne au Mont, Neufchâtel Hardelot et Camiers.

Par contre, les frais de fonctionnement (frais de personnel, frais de gestion ...) ont logiquement progressé par rapport à 2022 car le service a été complet (3 ETP pleins) sur toute l'année 2023, alors qu'en 2022 un agent n'est arrivé qu'au mois d'avril.

En 2023, le service a poursuivi et finalisé les études engagées en 2021 concernant l'accord-cadre pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement dont l'étude de dangers du système d'endiguement « Digue des alliés/écluse Tixier » ; celui pour le chenal de l'Aa ; et un troisième pour les études hydrauliques en vue de la demande de régularisation des digues en système d'endiguement sur le secteur du Platier d'Oye.

Le diagnostic structurel du perré de Wimereux a été démarré par le bureau d'étude en Janvier 2023 et s'est terminé fin 2023. Le diagnostic a consisté à faire un état structurel de l'ouvrage, de l'estran, des conditions maritimes puis de proposer des solutions de réparation, confortement ou de reconstruction. Un marché mixte (partie forfaitaire et partie à bons de commande) a été lancé en Février 2021 pour réaliser des suivis topographiques et morphologiques sur le littoral des 4 EPCI. Des levés ont été réalisés cette année sur la CAB, la CCT2C et la CCRA. Le marché a été relancé en début 2023 pour poursuivre les acquisitions de données dès le printemps 2023. Ainsi, 2 campagnes semestrielles ont été réalisées sur le littoral de la CUD avant et après la saison estivale en 2023.

L'année 2023 a été marquée par le montage complexe du dossier de consultation du marché relatif aux « Études hydrauliques en vue de la connaissance des risques de submersion sur les secteurs de l'avant-port de Dunkerque de la place du Minck et du périmètre portuaire du GPMD ».

Un accord cadre relatif à la « Réalisation d'études réglementaires et de dossiers environnementaux » sur les zones littorales des 4 EPCI adhérents du SDCM a été construit pour retenir un bureau d'études à l'automne 2023. Ce marché permet de piloter les études réglementaires extrêmement complexes des aménagements littoraux, les EPCI, restants pétitionnaires.

Fin 2023, 3 marchés subséquents relatif aux travaux de réparation du perré Sud de Wissant ; relatif à une gestion pluriannuelle du trait de côte sur Wissant depuis la dune d'aval jusqu'à la dune d'amont ; et relatif à une gestion pluriannuelle du trait de côte sur Oye-Plage intégrant les travaux de dépollution pyrotechnique ont été initiés et seront réalisés sur 2024.

En parallèle de ces actions, le service a assisté et accompagné les 4 EPCI dans tous les sujets relatifs au littoral et dans la mise en œuvre de l'item « défense contre la mer » de la GEMAPI.

Concernant le site du Platier d'Oye, le service a appuyé techniquement la CCRA sur la problématique pyrotechnique de l'estran qui empêche toute action de préservation du cordon. Cet appui est monté d'un cran en 2023 avec l'interpellation du ministre de la Défense et du ministre de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires par le Président du PMCO.

2023 a été l'année de lancement de l'assistance aux EPCI pour le suivi annuel des ouvrages de défense contre la mer. Ainsi, une fiche de suivi a été élaborée avec les responsables gemapiens et a été conçue pour pouvoir être intégrée dans un SIG et éventuellement dans une base de données. L'objectif de ces

suivis et de ces fiches est de faire une visite après chaque période hivernale afin de vérifier l'état des ouvrages, identifier les désordres et vérifier leurs éventuelles évolutions d'année en année. Chaque visite se fait obligatoirement avec un technicien de l'EPCI.

Le service étant référencé comme étant un expert du littoral, il a été associé à 2 études menées par l'Etat : « Démarche Résilience Littorale » menée par la DREAL portant sur la politique d'intervention de l'état sur le littoral et « Etude Littoral » (DDTM) qui porte sur les Aléas des cotes basses meubles et des cotes à falaises. Le service a été associé aux COTECH et à certains ateliers spécifiques.

Le service a participé à l'étude de l'Institution Intercommunale des Wateringues d'adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique notamment lors des COTECH et de certains ateliers.

Le service a participé aux réunions relatives au PAPI du delta de l'Aa et au PAPI du Boulonnais lors des COTECH et des COPIL.

Le service a participé à plusieurs réunions relatives à l'étude KUSTVISIE, étude de devenir de la côte belge face au changement climatique. Cela permet de connaître la politique de nos voisins belges en la matière afin de travailler sur une cohérence à l'échelle du polder Flamand. Le service s'est ainsi déplacé à 2 reprises en 2022 à Bruges, à l'invitation des porteurs du projet KUSTVISIE. Puis à Ostende avec les homologues néerlandais.

Le service a participé également aux travaux du Parlement de la Mer de la région Hauts de France sous formes de réunions et d'ateliers thématiques.

Le service a noué des discussions et des échanges avec l'ULCO afin de développer une collaboration sur les sujets morpho sédimentaires, trait de côte, submersion mais aussi falaise.

D'une manière générale, le service travaille en collaboration régulière avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du trait de côte et la submersion marine sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France.

En 2023, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie a lancé le Comité National du Trait de Côte (CNTC). 56 membres ont été retenus initialement issus de collèges d'Etat, d'élus, d'acteurs socio-professionnels et particuliers, d'experts et d'association de protection de l'environnement. Le PMCO a intégré le collège d'élus au printemps 2023. Cela permet au service d'être à la pointe des discussions et de faire part des orientations et scénarios étudiés.

Le 26 octobre 2023, le SDCM a organisé un voyage d'étude dans la province de ZEELAND ouvert à l'ensemble des maires du PMCO qu'ils soient littoraux ou à l'intérieur des terres. Au total, 57 personnes ont assisté à ce voyage d'études dont 45 élus, des techniciens et la presse locale. L'objectif de ce voyage d'étude était d'accoutumer les élus du PMCO sur ces sujets de risques de submersion et d'érosion en lien avec le changement climatique. A l'occasion de ce voyage, les participants ont pu visiter le musée des inondations à OUWEKERK puis un exemple concret d'adaptation littorale au changement climatique à VLISSINGEN.

Le SDCM a également participé à plusieurs manifestations internationales. En effet, le service a accompagné le Département du Pas de Calais en tant qu'expert au Comité du Déroit dont la thématique en 2023 était « The force of water » : l'eau et les risques face au changement climatique.

Le SDCM est également très actif dans la demande de subventions et des justifications demandées afin d'obtenir le maximum de financements. Cette activité est vraie pour les études portées par le PMCO mais aussi pour les EPCI membres. La plus-value technique du service est une vraie valeur ajoutée pour bien expliciter les problématiques aux services de l'Etat et ainsi assurer le maximum de subventions. La cohérence de l'échelle territoriale portée par le service est un argument de poids pour l'obtention de celles-ci.

Le service mutualise et pilote les révisions de profils de baignade pour l'ensemble des communes du littoral du Nord-Pas-de-Calais. Cette mutualisation permet par effet de masse financière de bénéficier des subventions (50%) de l'Agence de l'eau. Le service fait toute la démarche de consultation d'un bureau d'études, de démarches pour les subventions ainsi que le pilotage de l'étude. Ainsi, en 2023 ont été finalisés la révision de 12 profils de baignades rendus nécessaires par l'Agence Régionale de Santé auprès des Communes du littoral suite à une saison estivale 2021 pluvieuse et dégradante pour la qualité des eaux de baignade. La consultation de nouvelles révisions a été préparée début 2023 pour désigner un attributaire en Juin 2023. »

Monsieur le Président :

« Merci Bertrand, je te laisse poursuivre sur le développement économique durable : »

Monsieur Bertrand RINGOT :

« En avril 2023, une direction du développement économique durable a été installée au sein du Pôle Métropolitain afin de suivre les enjeux majeurs de l'économie durable à l'échelle de la Côte d'Opale et de concentrer son action autour d'une politique volontariste d'attractivité et de développement économique durable de la Côte d'Opale.

L'année 2023 a été une année de diagnostics et de rencontres. Le pôle métropolitain a organisé des temps d'information et de sensibilisation à destination de ces membres sur des sujets majeurs entrant dans le champ de l'économie durable du territoire.

Ainsi, le 17 mai 2023 à ESCOEUILLES, une réunion d'information sur la démarche Cap Décarbonation a pu présenter auprès des représentants des EPCI et des communes concernés le projet en vue de capturer et transférer le CO₂ émis dans le cadre d'une démarche de décarbonation de sites industriels.

De même, le 8 décembre 2023 à GRAVELINES, le PMCO a initié une réunion d'information auprès des Représentants des EPCI membres et de l'ensemble des Communes composant le territoire métropolitain de la Côte d'Opale afin que le projet présenté par EDF en vue de la création de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 à Gravelines soit appréhendé par les acteurs publics de la Côte d'Opale.

Parallèlement, le PMCO a participé aux différents temps de concertations publiques autour de projets économiques qui ont jalonné l'année, notamment les projets de création d'usines de type Giga factory de batteries solides pour voitures électriques, et de Cap décarbonation portant captation et transfert de CO₂ émis par des sites industriels.

En 2023, le PMCO a inscrit une nouvelle action majeure avec le portage de l'animation et coordination générale et territoriale autour du projet de création de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 sur le site de Gravelines.

Autour d'un plan d'actions territorial, les acteurs du territoire ont souhaité se réunir de manière anticipée, pour se coordonner autour des enjeux territoriaux majeurs générés par le projet susvisé en réflexion.

Pour donner vie au plan d'actions territorial, une dynamique collective s'est mise en œuvre autour d'un comité stratégique territorial qui s'est réuni le 10 novembre 2023, piloté par le préfet de la région Hauts-de-France, le président de la région Hauts-de-France et le président de la communauté urbaine de Dunkerque.

Au regard de la zone géographique d'influence territoriale du projet de création de deux réacteurs de type EPR2, le pôle métropolitain de la côte d'Opale a été chargé de l'animation générale de ce plan d'actions territorial.

Il se décline autour de groupes de travail thématiques et d'une instance de coordination transversale inter GT, placée pour cette dernière, sous pilotage du PMCO. Aussi, dès la fin d'année 2023, des réunions de travail et 1^{ers} groupes de travail se sont tenus notamment sur les thèmes de l'emploi-formation-compétences, du développement économique ou encore du foncier ou des sujets environnementaux.

Des échanges avec les territoires pour lesquels des projets similaires sont identifiés ont eu lieu : une visite et des échanges d'expérience ont été réalisés avec les acteurs de territoire de Penly les 3 juillet et 11 octobre 2023.

Par ailleurs, il est à noter que lors du comité syndical du 1er juin 2023, le PMCO a souhaité adhérer à l'ARCICEN, Association des Représentants des Communes d'Implantation et des groupements de

communes s'y Rattachant, de Centrales et de sites de production d'Energie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires.

Voilà Monsieur le Président pour cet aspect du rapport d'activité à la fois pour la défense contre la mer mais aussi du développement économique durable »

Monsieur le Président :

« Merci Bertrand, on voit l'étendue du travail du PMCO sur ses différents échanges, je passe maintenant la parole à Daniel, justement pour évoquer l'enseignement supérieur et la recherche, à la fois 2023 et tu peux nous dire ce qui a été adopté en 2024 pour les thèses »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« Très bien, je vais dévoiler 2024. Merci Monsieur le Président, la commission s'est réunie dans la période récente deux fois en décembre 2023, nous avons fait un point comme on le fait chaque année avec les vice-présidents de l'université sur l'évolution des effectifs de l'ULCO et l'offre de formation c'est un dialogue que nous voulons avoir avec l'université, qui est une université de proximité, qui doit l'être qui est aussi au service du territoire, donc le PMCO avec cette commission assure ce lien avec l'université littoral Côte d'Opale et on peut constater une réelle bonne volonté de la part des interlocuteurs pour faire en sorte que cette université soit vraiment tournée vers notre territoire.

On a également présélectionné un certain nombre de sujets pour des thèses, je remercie tous ceux d'entre vous qui nous ont fait remonter leur sujet de préoccupation et je profite de l'occasion pour relancer à nouveau un d'appel, si et au regard de la période que l'on vient de vivre, il y a un sujet ou un autre qui vous préoccupe plus particulièrement, n'hésitez pas à me le faire remonter, je peux en discuter avec l'université, mais ça peut être l'occasion d'affecter dans le cadre d'une allocation de thèse, un thésard sur un sujet pointu pendant 3 ans, ça peut faire des économies d'études pour vous et puis ça vous promet de creuser un point en particulier.

Le 18 avril, donc on s'est réuni à nouveau pour sélectionner 6 thèses.

Le budget pour 2023 le montant total affecté aux thèses par le PMCO n'est pas négligeable puisque ce montant était de 264 9016,55 €.

On a depuis quelques années en accord avec l'université et pour répondre à la volonté du président du bureau donc vraiment réorienter les thèses sur des sujets qui nous intéressent, j'étais très ferme donc la dernière réunion et les universitaires étaient intéressés par des thèses qui ne pouvaient pas intéresser le territoire. On n'a pas vocation de les financer et ils trouvent d'autres financements donc je tenus bon sur un ou deux sujets pour qu'on soit vraiment en phase avec ce que ce que vous souhaitez.

Alors pour 2023-2024 six thèses qui sont en cours :

- Une thèse sur de biologie sur les parasites qui affectent les produits de la mer.
- Une thèse d'histoire sur les liens entre conté de Boulogne et Angleterre au Moyen-Âge.
- Une thèse de mathématiques informatiques sur l'optimisation de la collecte des déchets grâce aux algorithmes sujet proposé par exemple par le petit l'opération de Calais.
- Une thèse pourrait se procurer qui est au changement climatique en Manche et mer du Nord et
- Une thèse de droit sur lequel je lis l'indication internationale dans le détroit et canopée.

Des sujets qui sont proches des préoccupations, il est 6 sujets qui ont été retenus pour 2024-2025 lors de cette réunion du 18 avril sur les suivants :

- Il y a une thèse à un sujet en tous les cas là pour le moment ce dont je vous parle sur les thèses qui sont déjà en cours, là ce sont des sujets pour lesquels nous allons chercher des thésards, mais il y a des professeurs qui sont prêts à s'engagés sur ces sujets donc une thèse sur les réseaux des falaises de la Côte d'Opale
- Une thèse sur la toxicité des émissions atmosphériques issues des zones industrielles et sujet qui avait été suggéré par Dunkerque et zone industrielle et portuaire pour la santé humaine

- Une thèse sur l'exigence environnementale dans l'action des collectivités territoriales dont on est tous concernés
- Une thèse sur les formes d'activité physique permettant la récupération poste AVC c'est un sujet quand même de santé mais qui nous concerne et en particulier dans la région des Hauts-de-France et donc également sur la Côte d'Opale
- Une thèse sur le patrimoine culinaire des Hauts de France puisque nous avons été région européenne de la gastronomie l'année dernière
- Puis enfin une thèse à laquelle on tenait beaucoup sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Puisqu'on voit coexister (ADMR- ASSAD) mais également des entreprises de service à nos populations notamment dans les territoires ruraux et c'est une thèse qui de soi de vue-là nous pourra vous être très utile une thèse de droit.

Voilà, on a essayé de faire, il y a un temps, on avait quand même des thèses qui étaient un peu perché de chimie, de mathématiques parfois un peu loin des préoccupations, on a vraiment réorienté les sujets, on a décidé des sujets qui sont de sciences dures, mais également des sciences humaines, d'histoire, d'économie, de géographie, en plus des thèses plus classiques qui est notamment à l'environnement, qu'il s'agisse de la mer ou de l'atmosphère et mais à chaque fois en connecter à nos préoccupations, ici le long de la côte d'Opale.

Voilà monsieur le Président le bref contre lui que je pouvais vous en faire. »

Monsieur le Président :

« C'est bien de relier quand même les sujets de thèses aux problématiques territoriales, c'est une belle évolution et merci à Daniel de s'impliquer et je lance aussi l'appel comme vient de le dire Daniel, si les intercommunalités présentent ou tous les membres ont des sujets de thèse ou des thèmes sur lesquels vous voulez renforcer la connaissance, vous le signalez à Daniel et il fera le relais, je pense qu'il y a vraiment l'occasion de pouvoir approfondir des sujets »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« Je peux même si vous le souhaitez, venir à votre rencontre à l'occasion d'un bureau communautaire par exemple en fin de bureau discuter avec vous, comme ça et prendre à la volée les sujets de préoccupation et vous dire si on peut en faire ou non des sujets de thèse par exemple. »

Monsieur le Président :

« C'est Intéressant, parce qu'on peut vraiment comme ça approfondir un thème particulier donc vraiment n'hésitez pas »

Merci Daniel, Nicole je te cède la parole pour la partie concernant le GALPA.

Madame Nicole CHEVALIER

« Merci Président, l'animatrice, a pris son poste le 20 mars 2023.

Les grands axes de mise en place du GALPA en 2023 ont été la communication autour du GALPA ; l'identification et confirmation des structures membres du GALPA ; la prise de contact avec les acteurs du territoire ; l'accompagnement et la préparation de projets sur différentes thématiques ; l'accompagnement des porteurs ; la veille sur le territoire sur différents sujets ; la participation au parlement de la mer ; et la participation aux réunions du GAL (Groupe d'Action Local) du Calaisis.

La première étape pour la mise en place du GALPA étant la communication, un temps d'échange avec chaque membre du GALPA Flandre Maritime et les acteurs du territoire était nécessaire. Il a permis de présenter le fonctionnement dans les détails, mais surtout les attentes du GALPA quant à leur participation au comité.

Le processus rigoureux de demande de subvention implique l'analyse approfondie des besoins par le porteur. Il est important de souligner que l'idée d'obtenir une subvention apporte une nouvelle dimension aux projets déjà en réflexion.

Il est important de rappeler que les dépenses liées à l'animation et à la gestion du GALPA sont entièrement prises en charge par la région Hauts-de-France et l'Union européenne. Cette prise en charge financière démontre l'engagement et le soutien de ces entités envers le développement et le fonctionnement optimal du GALPA sur le territoire.

Ce travail préalable a permis l'organisation du comité d'installation début 2024 ainsi que la sélection des dossiers d'appel à projet.

Le bilan financier reprend les dépenses de cette période jusqu'au 31/12/2023 pour **un total de 41 462,30 €**. Les recettes attendues seront réalisées en année N+1 et couvriront les dépenses. »

Monsieur le Président :

« Merci Nicole, je donne la parole à Ludovic LOCQUET pour les JOP 2024 »

Monsieur Ludovic LOQUET

« Merci président, donc vous préciser que lors de l'année qui s'est écoulé donc 2023, 100 % de nos membres ont voté leur engagement et ont été labellisés « terre de jeux Paris 2024 », cher André, personne ne fait mieux que vous, puisque vous avez labellisé 40 communes sur 40, c'est donc le Grand Chelem, félicitations ! et j'ai même croisé l'information, selon laquelle BFM TV faisait la promotion de votre fête du sport demain.

Par ailleurs, nous avons donc acheté un total de 820 billets au titre du PMCO donc 480 pour les places jeux olympiques, 80 en type VIP et 260 places pour les jeux paralympiques. Pour obtenir ses billets, nous sommes soumis aux règles de distribution imposée par le COJO, nous nous sommes soumis, on a proposé évidemment le principe de répartition qui était le nôtre et cela a été validé ce pourquoi nous avons pu les attribuer.

le PMCO a également organisé deux réunions de réseau qui sont toujours des moments d'échange important avec les référents terre de jeux et on parle, ça va de soi, de l'actualité du réseau ainsi que le webinaire sur Dunkerque de Paris 2024 qui avait pour thématique, la billetterie territoriale. J'ai également le plaisir de vous informer que notre chargé de mission a été retenu par Paris 2024, je parle de Sylvie HALLINCK, bien sûr, même si elle n'a pas encore gagné le 10 km de Paris, en tout cas elle portera la flamme le 3 juillet à Boulogne, c'est déjà ça, félicitations Sylvie, c'est bien, je pense que le travail est aussi reconnu.

Enfin une enquête a été initiée, donc en 2023 sur le sport, ces acteurs et ses structures au sein du PMCO donc je vous propose de faire quelques petits points.

Elle a été lancée donc fin 2023, 107 réponses ont été apportés, ce qui est globalement pas mal, mais qui n'est évidemment pas exhaustif, en ressort plusieurs informations,

- 19 % des communes et 16 % des EPCI n'ont aucune installation sportive, c'est quelques choses qu'il faut signifier,
- 66% des intercommunalités possède un complexe aquatique,
- 23 % des communes de moins de 2 000 habitants n'ont aucune association sportive,
- Et il apparaît une corrélation entre le nombre d'habitants et le nombre d'associations sur leur territoire,
- 65 % des réponses montrent une méconnaissance de l'offre handisport sur leur territoire, ça c'est gênant, parce que ça fait quand même beaucoup,
- 30 sportifs du territoire du PMCO ont été médaillés à un jeu quelconque depuis 1924 soit 100 ans et puis voyez on a déjà pas mal de sportifs du territoire du PMCO qui sont qualifiés pour les jeux 2024, je vais en citer quatre Hélène Karbanov, Jimmy Gressier, Maxime Beaumont, Louis Noël, et on en aura probablement d'autres.

Cette enquête n'est, je ne le disais évidemment pas exhaustif et il serait intéressant que les collectivités qui n'ont pas répondu et bien puisse le faire pour avoir une vision plus précise du sport sur le PMCO, ça nous permettrait effectivement un autre sujet de thèse.

Enfin sur les différentes actualités par rapport à la mission qui est la mienne, on a eu donc une action défi artistique, nous avons eu 5594 vues sur les réseaux sociaux, nous avons eu des retours, 5 œuvres ont été

récompensés, il fallait reproduire les tableaux qui avaient été réalisés par Lucie Llong sur les athlètes et le thème des jeux olympiques.

Une autre action bouge avec le PMCO, toujours dans le cadre des jeux olympiques, l'objectif est de promouvoir l'activité physique, c'était aussi l'un des volets de notre mission, grâce à la recherche d'un totem sur des sentiers pédestres labellisés explore tes terres de jeux, 11 totems comme autant d'EPCI, ont été déposés et trois ont déjà été trouvés, il s'agissait de trouver des activités entre 1 km et 11 km, selon l'EPCI, chaque personne remporte deux places pour le quart de final pour le hand féminin.

Enfin l'action « défi génération Côte d'Opale » qui se tient ce samedi à Lumbres, 8 équipes inscrites pour des épreuves sportives, de culture générale et de culture artistique, Mr LEROY est déjà prêt au défi, on a bien compris, chaque équipe est composée de 4 hommes, de 4 femmes avec une personne de plus de 60 ans et une autre personne entre 11 et 14 ans et idéalement une personne en situation de handicap et si l'équipe se présente avec pas l'ensemble des critères et bien elle pourra déjà perdre des points, d'emblée, néanmoins écouter des équipes qui gagnent des places pour les jeux olympiques c'est aussi le principe de saluer le travail qui a été fait sur l'ensemble des territoires et aujourd'hui monsieur le Président nous sommes globalement à l'entière de la distribution des places que nous avons acquises et donc pour la plus grande satisfaction de tous ceux qui en ont été attributaires, voilà chers collègues, voilà monsieur le président »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« Juste pour vous dire qu'avec Étaples sur mer, on accueille l'équipe de France de judo en préparation, juste avant les JO, ils seront une semaine entre étape et le Touquet et le 23 juin, il y aura une petite cérémonie de départ juste avant les JO à laquelle vous serez tous invités »

Monsieur le Président :

« Je pense que tu auras des médailles...

Merci à tous d'avoir participé à ce rapport 2023 à plusieurs langues qui montrent aussi l'étendue du travail du pôle.

On aura d'ailleurs prochainement notre conférence des maires du pôle à Calais au début du mois de juillet, j'y reviendrai sur la date et ce sera l'occasion de présenter, en fait tout ce travail, les avancées, qu'on pourra y développer.

Est-ce que quelqu'un souhaite revenir sur un point qui a été évoqué, une question ? une remarque ? sur ce rapport d'activité 2023 du pôle ?

Non, je vous propose de passer à la suite et donc du coup de revenir aux sujets financiers que Francis adore et donc je lui passe ta parole pour le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 »

Monsieur Francis BOUCLET :

Affection des résultats par anticipation

« Merci Président, le compte administratif 2023, fait apparaître, toutes sections confondues, des recettes à hauteur de 2 390 600,68 euros pour des dépenses à hauteur de 1 702 515,37 euros.

Les dépenses 2023 sont plus importantes qu'en 2022 d'environ 300 mille euros.

Certains postes ont baissé comme l'administration générale (-14 500 euros), le PAPI et SAGE suite au transfert à l'institution intercommunale des Wateringues (-56 000 euros) et l'enseignement supérieur suite à l'arrêt d'un doctorant (-25 000 euros).

D'autres ont augmenté conformément aux orientations définies par le conseil syndical. Ainsi, nous avons réalisé 90 mille euros pour nos trois études stratégiques ; la charge JOP 2024 s'effectue sur une année complète contrairement à 2022 et nous avons procédé à l'acquisition des places JOP 2024 ce qui engendre une hausse de 117 mille euros.

De même de nouvelles missions ont été réalisées comme le développement économique et durable pour un budget d'environ 70 mille euros ; ou encore le GALPA avec un agent recruté fin mars 2023, soit un budget de 28 mille euros.

Le SDCM quant à lui, voit une hausse de 64 mille euros qui s'explique principalement par l'augmentation des profils de baignade (dont les recettes des communes et agence de l'eau compensent la hausse des dépenses).

Les recettes sont quasi stables entre 2022 et 2023 passant de 2,399 millions d'euros en 2022 à 2,391 millions d'euros en 2023. Cette stabilité s'explique principalement par une hausse des excédents d'investissements de 63 mille euros suite à l'amortissement des frais d'études non suivis de réalisation d'une part ; et une baisse des recettes du PAPI et du SAGE suite au transfert pour 80 mille euros d'autre part.

Le compte de gestion établi par le trésorier est conforme au compte administratif.

Voilà Monsieur le Président »

Monsieur le Président :

« Merci Francis, il y a des questions ? des remarques sur ce compte de gestion et compte administratif ? Pas de question ? Je vais passer au vote du compte de gestion, est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Je vous en remercie.

Comme je suis le président, je dois donc m'absenter pendant le vote du compte administratif et c'est la doyenne Nicole qui va procéder au vote. »

Madame Nicole CHEVALIER

« Bien, je vous propose de voter de compte administratif sans reprendre bien sûr dans les détails tout ce qu'il vous a été proposé.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? non, il est donc adopté à l'unanimité. »

Monsieur le Président :

« J'en viens à l'affectation définitive des résultats et c'est toujours Francis »

Monsieur Francis BOUCLET :

« Lors de la dernière séance nous avons affecté par anticipation les résultats.

Les comptes de gestion et administratif venant d'être arrêtés, il est nécessaire de réviser cette prévision.

En effet, les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée et il faut procéder à une régularisation.

Le résultat 2023 définitif concernant le fonctionnement est de -365 492,70 € contre -381 091,73 € pour l'anticipation anticipée tandis que le résultat d'investissement était de 57 869,93 € alors que le résultat définitif est de 57 644,32 €.

Par conséquent les résultats définitifs et l'affectation de l'exercice 2023 sont un excédent en fonctionnement de 498 439,49 €, et un excédent en investissement de 189 645,52 € compte tenu des résultats antérieurs

Je vous propose d'approuver ces résultats suivants et d'autoriser leur reprise dans le budget 2024, à savoir un report en fonctionnement de 498 739,49 euros et un excédent d'investissement reporté de 189 645,82 euros. »

Monsieur le Président :

« Merci Francis.

Pas de remarques ? Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie. La décision modificative numéro 1, Francis »

Monsieur Francis BOUCLET :

« Suite à la révision de l'affectation des résultats au point précédent, il convient de rectifier le budget 2024 avec une baisse de 225,61 € pour l'excédent d'investissement et une hausse de 15 959,03 € pour l'excédent de fonctionnement.

Monsieur le Président :

« Pas de remarques ? des questions ?

Je vous en remercie.

Francis toujours le rapport de la chambre du journal des comptes »

Monsieur Francis BOUCLET :

« Il s'agit d'un deuxième rapport thématique régional de la CRC Hauts-de-France qui est le fruit de cinq contrôles issus d'une enquête nationale sur la gestion du trait de côte et du contrôle de l'Institution intercommunale des Wateringues.

Trois grands messages ressortent de cette enquête sur la prise de la mesure des enjeux d'adaptation au changement climatique ; sur l'importance d'une élaboration dès à présent d'une stratégie de résilience ; et sur l'importance d'une coordination avec tous les acteurs ainsi qu'une mutualisation des moyens à la meilleure échelle

Ce rapport fait apparaître le rôle du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale dans le dispositif global et son importance dans la coordination et la mutualisation qu'il peut ambitionner à travers son service commun de défense contre la mer.

Le Pôle n'a pas apporté de remarque particulière sur ce rapport. »

Monsieur le Président :

« Des remarques, des questions ? je vous en remercie.

Je reprends le fil après le rapport d'activité 2023 et donc j'en viens sur l'avis commun sur la modification du SRADDET et je passe la parole à Joël »

Monsieur Joel DUQUENOY

2) Avis commun sur la modification du SRADDET

Le groupe de travail Urbanisme, habitat et inter Scot du PMCO s'est réuni le 16 avril. Nous avons eu l'occasion d'un beau cas pratique pour notre démarche inter Scot avec la consultation de la Région sur la modification du SRADDET.

Il s'agit essentiellement d'intégrer au SRADDET les nouveautés qui découlent des lois promulguées depuis son adoption en 2019, notamment la Loi climat résilience, la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie circulaire, la Stratégie nationale bas carbone et la loi « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ».

Quatre volets sont concernés :

- Déchets,
- Gestion économe de l'espace (autrement dit, ZAN),
- Logistique et aéroportuaire
- Climat, Air, Énergie.

Nous ne nous opposons évidemment pas à l'intégration des dispositions issues de la loi dans le schéma régional. En revanche, nous avons formulé avec les collègues des différents SCoT des remarques sur un certain nombre d'indicateurs utilisés (pour les objectifs de réduction des déchets ou de production d'énergies renouvelables par exemple) ainsi que sur les outils sur lesquels s'appuie la Région pour comptabiliser l'artificialisation des sols ou sélectionner les projets d'envergure régionale. Tout cela est repris dans le projet d'avis commun que vous avez reçu dans le dossier de séance.

En annexe de ce projet, nous avons listé un certain nombre de projets que nous demandons à voir figurer dans le compte des PER, les projets d'envergure régionale, que nous avons classés en 3 catégories :

Risques naturels

- Recomposition spatiale dans le cadre du recul du trait de côte
- Recomposition spatiale dans les secteurs soumis au risque d'inondation

Projets portés par l'État

- Brigades Brexit
- Gendarmeries de Longuenesse, Oye-Plage, Audinghen – 3 hectares chacune

Impacts de la réindustrialisation du Dunkerquois

- Décarbonation d'EQIOM à Lumbres – 4 hectares
- Implantation d'une entreprise spécialisée dans les nouvelles technologies à Zouafques et Nordausques – 42 hectares
- Zones d'activités bord à Canal à Arques et Campagne-lès-Wardrecques – 15 hectares
- Implantation d'un centre de données de dimension internationale (concerne plusieurs EPCI membres du PMCO) – 20,5 hectares
- Caserne des Pompiers Tétéghem-Coudekerque-Village – 5 hectares
- Aires d'accueil des gens du voyage – délocalisation GPMD – 5 hectares
- Extension de l'entreprise Bâti lin – 4 hectares
- Infrastructures de mobilité liées à Dunkerque 2030 :
 - Barreau de Cappelle-la-Grande – 17,8 hectares
 - Parkings de desserte de la ZIP Ouest – 5 hectares
 - Aires de covoiturage

C'est ce qui est soumis à votre validation aujourd'hui. »

Monsieur le Président :

« Merci Joël y a-t-il des remarques ? est-ce qu'il y a de votes contre ? des abstentions ?

Je vous remercie.

C'est important de marquer notre point de vue collectif sur ce SRADDET qui nécessite de l'avis de tous, des évolutions indispensables pour pouvoir réussir le développement de nos territoires, je reconnais que la communauté Urbaine a voté contre le SRADDET puisqu'elle ne nous permet pas de répondre aux enjeux de développement industriel du Dunkerquois.

Merci Joël, je passe la parole à Bertrand pour la construction de l'outil SIRENES »

Monsieur Bertrand RINGOT

3) Construction de l'outil SIRENES

« La compétence GEMAPI à travers son item de « défense contre la mer » de la GEMAPI oblige les collectivités, notamment celles qui disposent de systèmes d'endiguement sur leur territoire, à réaliser une gestion prévisionnelle en vue de la protection de la population et des enjeux. Une des données d'entrée de cette gestion est relative à la prévision des événements météo-océaniques.

Ces dernières années, des tempêtes ont frappé le littoral avec des dégâts pouvant être conséquents sur les ouvrages et sur certains cordons dunaires qui sont en rempart de protection de nombreux enjeux. Compte tenu du changement climatique, la récurrence des événements extrêmes est appelée à augmenter. Les collectivités du littoral doivent être prêts pour de tels événements voire plus importants d'autant que le niveau de la mer ne cesse de s'élever.

L'outil SIRENES présente de nombreux avantages par rapport aux systèmes existants avec une meilleure précision des niveaux et des risques ; une meilleure anticipation des événements et des risques ; une optimisation des actions en période d'alerte ; et une anticipation du changement climatique.

Par ailleurs dans son enquête flash réalisée fin 2023 sur le périmètre des activités du SDCM, la Chambre Régionale des Comptes a loué le projet indiquant qu'il apportait une véritable cohérence d'action sur le littoral de la Côte d'Opale.

Face à ce constat et à ces risques, le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, grâce à son ingénierie du Service Commun de Défense Contre la Mer, a enclenché une étude de pré faisabilité d'un outil d'aide à la décision en matière de tempête en 2021, étude qui s'est achevée en octobre 2022. L'étude a été conduite par le BRGM.

Cette étude propose 4 types de modules indépendants mais complémentaires :

Module 1 : précision des prévisions de vagues et niveaux marins à la côte et notamment au droit des ouvrages et dans les baies avec une résolution de 50m – permet une comparaison directe des niveaux prédits aux seuils de danger et d'alimenter les modules 2 et 3 avec des données très côtières.

Module 2 : indicateurs d'impact érosion/submersion régionaux – calcul en continu prise en compte des spécificités locales et permet de créer des alertes personnalisées.

Module 3 : modèles de submersion sur une sélection de sites locaux – calcul au cas par cas de l'étendue de la submersion à terre sur les sites locaux sélectionnés par les EPCI – permet d'identifier les enjeux concernés par l'évènement prévu sur le territoire – constitution d'atlas en vue de préparer des protocoles/actions en amont de la crise.

Module 4 : protocole de surveillance évènementiel pendant et après un évènement – informations pendant l'évènement, capitalisation des informations sur l'impact des tempêtes.

Il s'agit d'un outil innovant en France puisqu'aucun outil de cette dimension n'existe.

Concernant le module 1, celui-ci sera développé par Météo France et le SHOM et financé dans son intégralité par l'Etat. Le module 4 n'a pas été retenu par les partenaires pour un développement immédiat.

Le budget de la construction de l'outil SIRENES s'élève à 3 185 000 € HT, dont 378 600 € HT pris en charge par le BRGM et 258 400 € HT pris en charge par Rivage Protech dans le cadre de la convention de recherche. Ainsi, le reste à charge pour le service commun de défense contre la mer du PMCO serait de 2 248 000 € HT soit 80% du budget du projet. Le montant total est estimé à 3 057 600 € Toutes Taxes Comprises. Le détail des coûts est spécifié dans l'annexe 3 de la convention.

La construction de cet outil fera l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat et du FEDER. Un financement à hauteur de 80% est attendu portant l'investissement à un montant total estimé de 611 520 € TTC sur une période de 5 ans. La construction d'un outil de prévision des tempêtes a été repris dans le DOMO du programme du FEDER 2021-2027 sur la base d'une contribution initiale du PMCO, ce qui assure son éligibilité aux subventions européennes.

Le module régional sera développé sur l'ensemble du littoral allant de la frontière belge jusqu'à Mers-Le Tréport. Le module 3, à savoir la réalisation de modélisations de submersion marine est souhaité sur les sites suivants :

- Plaine Littorale Picarde (Somme-Authie-Cayeux) pour le SMBSGLP et la CA2BM,
- Baie de Wissant pour la CCT2C,
- Audresselles – Ambleteuse pour la CCT2C,
- Gravelines – Oye-Plage pour la CCRA et la CUD,
- Mers – Le Tréport pour le SMBSGLP,
- Port Maritime de Dunkerque pour le GPMD,
- Baie de Canche pour la CA2BM,
- Wimereux pour la CAB.

Le budget initial prévoit le coût du développement du démonstrateur (outil en lui-même), le fonctionnement expérimental depuis 2024-2025 jusqu'en 2028 ainsi qu'un exercice de gestion de crise de grande ampleur qui pourrait être mis en œuvre en 2028.

La répartition par structure est faite pour le module 2 selon les linéaires côtiers de côtes basses meubles considérés pour chaque structure et selon la construction d'un module M3 sur le territoire de chaque structure. Pour certains modules M3, il y a un partage de coûts d'investissement entre 2 EPCI.

Il est précisé que le modèle régional (module 2), ainsi que les modèles locaux (module 3) des EPCI adhérents du SDCM sont pris en charge par le service via les contributions annuelles, aucun surcoût ne sera facturé auprès des EPCI adhérents.

Concernant, les EPCI non-adhérents, à savoir, Grand Calais Terre et Mers, CA2BM, SMBSGLP, GPMD et Région Hauts-de-France, la participation de chacun se fera au moyen d'une convention financière avec le PMCO.

Une action d'envergure, Monsieur le président qui est proposé, on a beaucoup débattu également avec les services sur la possibilité d'obtenir des cofinancements et après vérification de ces aspects de cofinancement potentiel qu'on s'est lancé sur ce dispositifs. »

Monsieur le Président :

« C'est un bel outil pour pouvoir mieux prévoir les choses et mieux anticipé les risques, des outils indispensables à l'ordre du changement climatique.

Est-ce qu'il y a des remarques ? des votes contre ? des abstentions ? et vous avez raison parce que je pense c'est précieux.

Merci en tout cas, Bertrand, tu continues d'ailleurs sur les visites d'études portant sur les projets de création des EPR2. »

Monsieur Bertrand RINGOT

4) Visites d'études portant sur le projet de création d'EPR2

« Par délibération en date du 12 janvier 2024, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a approuvé le plan d'actions territorial autour du projet EPR2 et s'est engagé à assurer l'animation globale et générale de ce plan.

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale souhaite mener des actions de sensibilisation et d'informations en proposant des visites d'études auprès de territoires ayant une implantation ou un projet d'implantation de réacteurs nucléaires de type EPR ou EPR2 tels que Flamanville, Penly, Bugey, Hinkley Point.

Ainsi, il est proposé aux représentants du PMCO de découvrir notamment la configuration, les orientations et actions territoriales développées entourant de tels projets ainsi que les impacts territoriaux en termes socio-économiques ou encore d'aménagement de territoire.

Ces visites d'études engendreront des frais comme le transport, l'hébergement ainsi que des frais de restauration. Le PMCO sera donc amené à passer un ou plusieurs marchés de fournitures ou de services inférieurs à 25 000 €HT.

Afin d'organiser au mieux ces visites, le PMCO dispose d'un budget de 20 000 € TTC.

Il est proposé de déroger aux taux d'indemnités forfaitaires sans dépasser les dépenses réellement engagées pour une durée limitée à l'exercice de ces déplacements d'études.

Aussi il y a lieu d'accorder mandat spécial aux élus afin qu'ils représentent le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Francis, la création d'une activité accessoire. »

Monsieur Francis BOUCLET :

5) Création d'une activité accessoire.

« Comme vous le savez le service express régional métropolitain intégrera une dimension littorale dans laquelle le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale aura un rôle à jouer.

A cette fin il convient de renforcer temporairement nos services par la création d'une activité accessoire, à raison d'environ une journée par semaine, afin d'obtenir une expertise dans ce domaine particulier.

C'est pourquoi nous proposons cette création à partir du 1^{er} juin de cette année. »

Monsieur le Président :

« Merci Francis,

Je pense que chacune de nos intercommunalités devra faire de même, parce que je pense qu'effectivement le suivi de ce SERM nécessitera une ingénierie, nous avons un construire un projet de mobilité à l'échelle de la Côte d'Opale plus la CCFI plus la CCFL donc c'est un gros sujet, pourquoi d'ailleurs parce que, j'insiste sur le fait qu'à cet échelle-là, nous n'avons jamais construit un projet de mobilité cohérent, nous avons construit des projets de mobilité cohérent à l'échelle de nos AOM communauté urbaine est une AOM, donc elle a fait un projet de mobilité à cette échelle, la région est à AOM donc elle a fait un projet de mobilité à l'échelle régionale, nous n'avons jamais, ensemble, fait un projet de mobilité à l'échelle de la Côte d'Opale et là ce que le SERM va permettre de dégager c'est non seulement les moyens pour réaliser un renfort de l'offre, à la fois en fonctionnement, mais à la fois un investissement sur les infrastructures et va nous permettre de mettre en cohérence toute la réflexion de nos AOM sur un projet de mobilité globale et quand on parle de la création de ces 20 000 emplois sur la plateforme industrielle au Portuaire de Dunkerque, on sait très bien que les salariés viendront de toutes nos collectivités, sans exception, autour de la table et qu'à un moment donné le projet de mobilité du quotidien il doit se faire à cette échelle et donc je le dis, c'est vraiment une évolution majeure que ce SERM pour notre pôle et même au-delà donc là on a un renfort d'ingénierie à l'échelle du pôle, mais je le dis il faudra aussi que les interco consacrent une personne et un peu d'ingénierie de manière à voir comment tout ça va s'articuler.

Des votes contre ? des abstentions ? non plus, je vous en remercie.

6) Création de poste

Cela fait suite à la délibération précédente. Nos services ont la nécessité de se renforcer pour la rentrée 2024, et à cet effet je propose de créer deux postes administratifs au grade d'attaché et d'attaché principal pour des temps complets.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

7) Désignation représentant à la MOT

Suite à l'adoption de nouveaux statuts au sein de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, où le Pôle Métropolitain est représenté, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Je vous propose moi-même comme membre titulaire, et M. André FIGOUREUX comme membre suppléant, comme ça, nous ferons le binôme à la MOT, surtout nous sommes aujourd'hui engagés dans un GECT et donc je pense que ça vaut le coup que nous puissions exprimer notre expérience.

Y a-t-il d'autres candidats ? des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Nous avons examiné l'ensemble des délibérations mais comme je m'y étais engagé la dernière fois, nous avons abordé un point sur l'avancement de l'équipe stratégie santé, je vais donc laisser la parole à Claude afin qu'il puisse introduire la présentation qui sera effectuée par les agences d'Urba.

Je remercie par ailleurs la présence de M. BAYOD, directeur du centre hospitalier de Dunkerque, arrivé en mai 2024, de Mme SENESCHAL, directrice du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, qui assure également l'intérim auprès du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil, de Mme HENNION,

directrice du centre hospitalier TECHER de Calais et de M. BURGI, directeur des centres hospitaliers de la région de Saint-Omer et d'Aire sur la Lys.

Ils ont répondu favorablement à notre sollicitation et avec qui nous pourrions échanger à l'issue de la présentation le diagnostic qui a été réalisé riche d'enseignement sur cette santé des habitants du pôle par exemple nous constatons 32 % de sur mortalité chez les hommes du territoire par rapport au reste de la métropole pour les maladies cardio-vasculaires et 25 % pour les cancers.

Claude je ne peux pas sa parole. »

Monsieur Claude PRUDHOMME :

Point sur l'avancement de l'étude stratégique Santé

« Merci monsieur le Président, le groupe de travail s'est réuni la semaine dernière à Desvres pour faire un point d'étape sur l'étude stratégique du PMCO sur la santé.

Je vous rappelle que celle-ci se décline en trois volets :

1. Élaboration d'un état de santé des populations à l'échelle du PMCO et synthèse des bonnes pratiques
2. Analyse de l'accès aux soins et aux services de santé
3. Travail sur la coordination des Groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Lors de la réunion précédente en octobre 2023, nous avons pu partager les expériences locales dans chacun de nos EPCI : contrats locaux de santé (CLS), communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), actions de prévention.

Il est à noter que le territoire du PMCO n'est pas entièrement couvert par des CLS et qu'il n'y a pas partout de CPTS.

Nous avons cette fois-ci pu approfondir la question de l'état de santé des populations. Vous savez que le PMCO a signé une convention avec l'Observatoire régional de la Santé et du Social (OR2S) pour bénéficier de données territoriales de santé précises, notamment sur les causes de mortalité qui touchent nos concitoyens.

Ces données très riches ont été analysées, c'est ce qui va vous être présenté aujourd'hui par les agences d'urbanisme.

Les volets sur l'accès aux soins et sur la coordination des GHT ont pris du retard du fait des changements attendus dans les directions des centres hospitaliers de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer.

Ceux-ci viennent d'avoir lieu, et pour prendre en compte le souhait d'échanger entre les professionnels de santé et les élus, une proposition de réorientation de cette partie de l'étude va vous être faite.

Je cède la parole aux agences pour la présentation, puis nous pourrions ouvrir le dialogue avec les représentants des hôpitaux ici présents que je remercie également.

« Séance suspendue »

AGENCES D'URBANISME

« Bonjour à tous, je me présente, Sandrine BABONNEAU, je suis urbaniste à l'agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque et référente sur les questions d'urbanisme et santé.

Je vais vous faire une synthèse assez succincte de l'avancée de l'étude santé, sachant que notamment concernant l'analyse de l'état de santé de la population, il y a un document beaucoup plus complet qui pourra vous être diffusé par la suite, parce qu'effectivement les données sont très riches et je ne pourrai pas cet après-midi, vous présenter l'entièreté des éléments.

Tout d'abord, comme ça a été dit, l'étude santé est composée de différents volets, on va s'attarder sur le volet numéro un qui consistait à faire le point sur l'état de santé des populations et des bonnes pratiques.

Je vais revenir de façon très succincte sur la première partie de ce volet, à savoir les bonnes pratiques sur les territoires qui notamment ont été relevées suite aux différentes rencontres des EPCI qui ont eu lieu en 2023.

On a des actions phares qui ont été mises en place dans plusieurs EPCI, cela a été dit tout à l'heure par le Vice-Président Monsieur PRUDHOMME, notamment tout ce qui va être contrats locaux de santé, l'existence de CPTS sur différents territoires, même si effectivement l'ensemble du territoire du PMCO n'est pas couvert.

On a également tout ce qui va être mise en réseau des acteurs avec des actions de prévention santé bien-être, éducation, etc...

Les projets alimentaires territoriaux qui participent également aux bonnes pratiques en matière de santé sur les territoires.

Les maisons de santé et les consultations et les partenariats avec ATMO également par rapport aux questions de qualité de l'air.

On a aussi des initiatives locales un peu plus spécifiques, comme la mise en place de binômes, médecins-infirmier, mais aussi l'animation de réseau d'acteurs entre professionnels de santé et élus du territoire.

Si on fait la synthèse un peu des enjeux qui ont été soulevés au travers des rencontres qu'on a pu avoir avec les EPCI, ce qui ressort :

C'est la nécessité de renforcer la démographie médicale, c'est vraiment un point important à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités,

C'est poursuivre le développement des structures médicales, maisons de santé, pour répondre aux besoins des populations,

C'est également travailler au développement des CPTS, alors c'est vrai que j'ai cité CPTS sans préciser ce que c'était, cela signifie « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé », ça permet de regrouper et d'animer un réseau de l'ensemble des professionnels de santé libéraux d'un territoire, voilà, c'est vraiment des interlocuteurs privilégiés une fois qu'ils sont mis en place,

C'est également répondre à la demande d'hébergement des professionnels de santé, c'est un point qui est revenu également assez régulièrement et on a évoqué à plusieurs reprises les questions de mobilité, et bien effectivement la question de la mobilité vis-à-vis des enjeux de santé sont importants, que ce soit pour la mobilité des professionnels, mais également pour la mobilité pour l'accès aux soins, c'est ressorti également comme un enjeu fort sur le territoire du pôle métropolitain.

La synthèse très succincte, voilà une des rencontres avec les EPCI que nous avons eu l'année dernière donc maintenant je vais passer directement à la partie 2 qui concerne la démographie médicale et l'état de santé de la population

Comme ça a été dit, on a une convention de partenariat qui a été signée avec l'Observatoire régional de la santé et du social IOR2S, qui nous permet d'accéder à un outil qui s'appelle l'outil « Agit » l'avantage de cet outil c'est qu'il nous permet d'accéder à de la donnée sensible, on parle là de données de santé

de données de mortalité, qui est parfois difficile à obtenir et à traiter. Là, c'est de la donnée qui est déjà traitée qui répond aux différentes obligations, que ce soit de RGPD, mais aussi de fiabilité de la donnée, voilà, c'est un outil qui est très intéressant dans ce cadre-là.

Je vais m'appuyer sur l'analyse de ces données-là pour vous présenter différents indicateurs, on va commencer par quelques indicateurs sociaux-démographiques et par la suite démographie médicale et état de santé des populations.

Je vais juste faire une précision, je ne suis pas spécialiste en santé publique, je n'ai pas de formation médicale, or là je vais vous parler de cause de mortalité, donc je vais essayer au mieux, si vous avez des questions, de pouvoir y répondre, mais voilà, je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à tout, mais si vous avez de toute manière des questions auxquelles je ne peux pas répondre, on en prendra note et on trouvera la réponse par la suite.

Comme je disais, quelques indicateurs sociaux-démographie, tout d'abord on est sur un territoire qui a après des décennies de dynamisme démographique perd des habitants, on un repli démographique depuis 2013 et le territoire du PMCO voit vraiment sa population vieillir et le nombre de jeunes de moins de 18 ans est en diminution, mais au-delà de la question du vieillissement, l'enjeu majeur est celui de la dépendance, en effet on a un nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seule extrêmement important et en augmentation sur le territoire, on est passé en 2009 de 23 428 personnes à 26 867 personnes en 2020, donc personnes de plus de 75 ans vivant seules sachant qu'il s'agit essentiellement de femmes, parallèlement on a des fragilités liées au contexte socio-économique et qui touche particulièrement les familles, les jeunes, et les personnes âgées.

Maintenant on va passer à l'analyse de l'état de santé de la population.

Alors, petite définition pour que vous compreniez bien de quoi je parle, ce qui n'est pas toujours évident, je vais vous parler de deux aspects, ce qu'on appelle :

- le taux standardisé de mortalité et
- le différentiel de mortalité.

Le taux standardisé de mortalité, il permet de comparer la mortalité de territoires différents, pour cela on s'appuie sur une population de référence en l'occurrence : la France, on regarde la mortalité qui serait attendue sur un autre territoire, si la structuration de la population était la même, ça permet de standardiser la mortalité par rapport à une population similaire, ça permet derrière, de définir le différentiel de mortalité, c'est la différence entre le taux standardisé observé sur un territoire et celui observé à l'échelle nationale, ça permet de mettre en avant ce qu'on appelle une surmortalité ou une sous-mortalité par rapport à ce qui est observé à l'échelle nationale.

Alors, pourquoi on regarde ça ? C'est vrai qu'il est défini qu'en santé publique, on estime que l'état de santé de la population demeure relativement bien approché, au travers de l'analyse de la mortalité, même si ça ne renseigne pas forcément sur l'ensemble des pathologies et causes extérieures de mortalité, ça permet une première approche et ça permet de mettre en évidence des disparités qui peuvent exister et de donner un certain nombre d'alertes par rapport à des actions de prévention ou d'accompagnement qui seraient nécessaires, à noter que les données que je vais vous montrer sont sur la période 2011-2017 donc relativement anciennes, pourquoi, parce que les données de certificat de décès sont très longues à traiter par l'INSERM et il s'avère qu'avec le Covid, ils ont pris du retard sauf que depuis 3 jours, nous avons des données plus récentes, en l'occurrence les données sur la période 2015-2021, donc je tâcherai dans les semaines à venir de mettre à jour le diagnostic que je vous ai présenté, même si a priori les grandes tendances restent toujours les mêmes, donc voilà ce que je vais vous présenter toujours malgré tout d'actualité.

Ensuite, l'évolution de l'espérance de vie, à l'échelle du pôle métropolitain on voit globalement une augmentation de l'espérance de vie à la naissance, entre 1983 et 2017, elle est proche de ce qui est observé en France avec un gain de 5,6 années pour les femmes et 7,10 années pour les hommes, l'évolution en terme de soin d'espérance de vie est la même, pour autant, on remarque que l'espérance de vie sur le Pôle Métropolitain est inférieure à celui qui est observé à l'échelle nationale, vu qu'on a 1,8

années de moins d'espérance de vie pour les femmes et 3,4 années de moins pour les hommes, c'est un écart qui s'observe également à l'échelle de la région et des départements.

Afin d'expliquer ça, on va rentrer un petit peu plus dans le détail, notamment sur l'évolution de la mortalité et des différentes causes.

De façon globale, on a une diminution de la mortalité, mais on a des situations qui restent contrastées, on a une diminution du taux standardisé de mortalité qui est cohérent avec l'espérance de vie qu'on a vue précédemment même si la mortalité est plus importante sur le territoire du PMCO qu'en France, comme ça a pu être dit tout à l'heure, on a une surmortalité pour les hommes du Pôle métropolitain qui est de plus 25% et de plus 18 % chez les femmes. Sachant que c'est une diminution de la mortalité, mais elle est moins rapide que ce qui est observé à l'échelle nationale, ça s'améliore, mais disons que voilà la situation n'est pas encore idéale.

Si on regarde maintenant le détail à l'échelle des différents de EPCI du pôle Métropolitain, vous avez une carte pour les hommes et une carte pour les femmes, on voit qu'on a vraiment une situation contrastée avec certains EPCI qui vont présenter une surmortalité et d'autres où ce n'est pas le cas, ou moins importante. On va le voir, ces éléments de surmortalité s'expliquent par différentes pathologies qui vont être plus ou moins fortes sur les territoires.

Ensuite, là c'est ce qu'on va appeler la surmortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans. Voilà à nouveau, on a des contrastes qui sont encore plus importants et avec une surmortalité importante, notamment chez les hommes, on va le voir elle est notamment liée à une mortalité importante par rapport au cancer et chez les femmes plutôt par rapport aux maladies cardio-vasculaires, même si voilà ça c'est à peu près les principales causes de mortalité également à l'échelle nationale.

Ensuite, on a la répartition des décès sur le pôle métropolitain avec les principales causes de mortalité. Comme je vous l'ai dit, la **première cause de mortalité sur le territoire**, c'est celle qui est liée au cancer, on a une mortalité importante, il faut savoir que les cancers sont la première cause de mortalité en France chez les hommes et la deuxième chez les femmes, on a le même constat sur le territoire, même si on a une surmortalité quand même plus importante.

Maladies de l'appareil circulatoire, c'est la **deuxième cause de mortalité** chez les femmes à l'échelle nationale, c'est également le cas sur le territoire du pôle métropolitain, **troisième cause de mortalité**, il s'agit des troubles mentaux et du comportement, **quatrième cause**, les maladies du système nerveux, **cinquième cause**, les causes externes dans lesquelles on va retrouver, les morts violentes et les suicides. Enfin après nous avons les maladies de l'appareil respiratoire et les maladies de l'appareil digestif.

Ensuite, je vais vous présenter les chiffres correspondant aux quatre plus grandes principales causes de mortalité, sans rentrer dans le détail, c'est-à-dire dans le document complet vous pourrez avoir les causes de mortalité par type de cancer, là je vais rester uniquement sur l'ensemble des cancers.

Par rapport aux cancers, on voit qu'on a une diminution globale de la mortalité sur le territoire, ce qui est voilà une évolution qui est quand même très positive, pour autant, on a à nouveau un différentiel de mortalité qui indique une surmortalité pour les hommes, mais également pour les femmes, on est à plus 25 % pour les hommes et plus 13 % pour les femmes, il est à noter que sur le document complet, vous avez également un petit peu les facteurs de risque par pathologie, je soulignerai juste que la part des cancers d'origine génétique est en règle générale de l'ordre de moins de 10 % alors que plus de 40 % des cancers détectés chaque année pourraient être évités en changeant nos habitudes de vie, c'est un point important, pour expliquer aussi que les habitudes de vie et l'environnement dans lequel on évolue, on vit, a un impact aussi sur la mortalité par cancer.

Ensuite, à l'échelle des territoires, on a des disparités extrêmement importantes, on voit notamment que la surmortalité chez les hommes pour les cancers est particulièrement marquée sur les intercommunalités littorales, de même que pour les femmes, alors sachant que sur le document global j'ai également ajouté

ce qu'on appelle les inscriptions en ALD, (Affection Longue Durée), les affections longue durée permettent en fait d'identifier la prise en charge sur le territoire de différentes pathologies, ça permet de voir en fonction aussi des types de cancers, le niveau de prise en charge sur les territoires, vous le retrouverez sur le document global.

Nous avons les maladies cardio-vasculaires de l'appareil circulatoire, comme je le disais, c'est la première cause de mortalité chez les femmes, c'est d'ailleurs pour ça que vous allez avoir un nombre annuel moyen de décès chez les femmes de 943, supérieur à celui des hommes qui est de 850, pour autant, on a un différentiel de mortalité inférieure parce qu'étant donné que c'est la première cause de mortalité en France et que le différentiel de cause de mortalité va comparer à ce qui se passe en France, on a un différentiel pour les femmes, même si on a plus de femmes qui décèdent de maladies de l'appareil circulatoire, on a une surmortalité notamment chez les hommes, c'est vrai que clairement la santé des hommes sur le territoire est une vraie question avec des pathologies particulières, comme je le disais dans le document global, vous aurez aussi les facteurs de risque liés aux maladies cardio-vasculaires entre autres, on va pouvoir citer les questions d'alimentation, de tabac, d'activité physique, etc. liées à ces pathologies.

Ensuite, à l'échelle des territoires, on voit qu'on a des territoires qui sont plus marqués que d'autres notamment, on peut citer, le Pays d'Opale, où on a une surmortalité chez les hommes et les femmes extrêmement importantes, vu qu'elle est de plus de 60 %, mais au niveau de la Communauté de Communes Desvres Samer, on a plus 40 % chez les hommes ou au niveau du pays d'Opale plus 45 % chez les hommes et plus de 63 % chez les femmes, on a vraiment des territoires où on a une problématique assez spécifique par rapport à ces éléments-là, dans le document complet, vous aurez le détail des mortalités par typologie et notamment le détail par rapport aux cardiopathies, insuffisance cardiaque et également maladies vasculaires cérébrales, ça permet de voir quelles sont les pathologies les plus importantes en fonction des territoires.

La troisième cause de mortalité, il s'agit des troubles mentaux et du comportement, en termes de nombre de décès annuels, on est sur quelque chose de beaucoup moins important, que les deux précédentes causes de mortalité, pour autant, on est sur un territoire où ça correspond à la troisième cause de mortalité, ça reste quand même relativement important, avec certains territoires où on va avoir une surmortalité et d'autres on va avoir une sous-mortalité.

C'est notamment le cas sur des territoires comme la Terre des Deux Caps, Desvres Samer ou le Boulonnais, on va avoir une sous-mortalité pour les troubles mentaux et du comportement et à l'inverse au niveau du Pays de Saint-Omer, on va avoir une surmortalité extrêmement importante de plus 45 % chez les hommes et plus 33 % chez les femmes. Cette situation n'est pas liée à un plus grand nombre d'affections longue durée identifiées, j'avoue avoir un peu de mal à expliquer ce chiffre, par contre une des pistes qui peut apparaître, c'est que parmi ces troubles mentaux, on va avoir ceux liés aux lésions cérébrales et aussi ceux liés à l'utilisation de substances psychoactives dont l'alcool, et il est vrai que si on regarde l'indicateur ALD alcool, on voit qu'on a une sur inscription en ALD sur le territoire du pays de Saint-Omer pour cette addiction.

La quatrième cause de mortalité sur le territoire, il s'agit des maladies du système nerveux, à nouveau là, on est finalement sur une cause de mortalité où le nombre annuel moyen est assez proche des suivantes, mais la différence c'est que là, on est sur une cause de mortalité qui est en augmentation sur le territoire, donc les maladies du système nerveux vont regrouper à la fois les maladies neurologiques, troubles du langage, épilepsie, mais aussi tout ce qui est maladies neurogénéralives, donc Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques, qui sont des maladies fréquentes, dont la survenue augmente de manière importante avec l'âge, on voit que c'est en augmentation sur le territoire, mais ça l'est également à l'échelle nationale ou régionale, même si l'augmentation paraît un petit peu plus marquée sur le territoire du pôle métropolitain.

On voit à nouveau qu'on a des contrastes assez importants en fonction des territoires avec parfois une surmortalité et on sait que ce sont des pathologies qui vont être surveillées, notamment sur ces territoires-là dans un contexte de vieillissement de la population, ça suppose aussi derrière toutes les questions bien sûr d'accès aux soins et d'accompagnement des personnes atteintes de ces pathologies.

Voilà donc pour la présentation très succincte de ce diagnostic de santé, je vais laisser la parole à Philippe pour la nouvelle proposition sur la réorientation des volets 2 et 3. »

Monsieur le Président,

« Avant d'arriver aux propositions, parce qu'à titre personnel, je vais devoir vous quitter, mais je laisserai la présidence à André qui animera le débat.

Juste deux, trois petites choses, d'abord en réaction à ce qui a déjà été présenté et en terme de diagnostic moi quand je constate que des territoires n'ont toujours pas de CPTS sur le PMCO, je suis quand même très inquiet, j'aimerais quand même savoir quels territoires sur le pôle métropolitain n'ont pas de CPTS, c'est vraiment un problème aujourd'hui, je pense qu'il faut que ce soit la priorité des priorités, il faut que tous les territoires du PMCO soient couverts de CPTS, vraiment là-dessus, on doit travailler tous ensemble pour y arriver.

Après, moi j'ai toujours des interrogations sur la question des périmètres des GHT, on va être franc, Aire sur la lys et Dunkerque, on s'aime bien avec Jean-Claude, mais très sincèrement dans le même GHT, Aire-sur-la-Lys et Dunkerque, on est au pays des fous, je croyais qu'on était plutôt déséquilibrés, mais honnêtement, je me demande quel habitant d'Aire-sur-la-Lys va venir sur Dunkerque et réciproquement, donc on voit bien qu'on a des GHT qui ont été faits pour des raisons un peu surprenantes, évidemment il fallait garder les établissements support, effectivement il y avait des enjeux de cette nature, mais je pense qu'il serait peut-être temps qu'aujourd'hui on rationalise un peu plus les GHT, les périmètres ne sont pas bons, il faut le dire franchement, ils ne correspondent pas à la réalité vécue, déjà cela a été fait, pour nous faire plaisir, politiques, ça été fait, pour garder des établissements support, Boulogne et Dunkerque, mais on peut être un peu plus mature aujourd'hui et essayer peut-être de trouver un système de coordination inter GHT, enfin, il faut dépasser ces périmètres farfelus, voilà donc moi notamment, je m'adresse aux directeurs d'hôpitaux qui sont dans la salle, je pense qu'on peut être plus intelligent que ce qu'on est aujourd'hui sur ces questions-là, aujourd'hui franchement, je pense qu'on a peut-être à trouver d'autres moyens et peut-être dépasser des considérations administratives pour pouvoir essayer de travailler plus intelligemment ensemble, en tout cas moi j'ai envie de vous faire confiance, directeurs d'hôpitaux pour avoir un travail beaucoup plus animé à une échelle qui n'est pas qu'une échelle du GHT.

Et puis avant que je ne donne la parole à André pour poursuivre l'animation de ce débat, je veux juste vous rappeler avant de partir, que le 5 juillet, nous aurons donc notre conférence des maires du PMCO, notez-le, le 5 juillet, j'aimerais que chaque président d'intercommunalité puisse le rappeler aux maires, puisqu'on aura beaucoup de choses à dire, en particulier, on va revenir sur la question du SERM, on pourra revenir sur les questions de santé par exemple, ce sera à Calais au forum Gambetta, le 5 juillet, notez-le sur vos tablettes et informez les maires, on vous donnera rapidement l'heure ce sera sans doute sur une demi-journée et on reviendra sur les enjeux de la Côte d'Opale globalement.

Voilà, je voulais insister là-dessus, je laisse André animer la suite du débat. »

Monsieur André FIGOUREUX

« Bien merci monsieur le Président, Monsieur c'est à vous. »

Agence d'urbanisme

Monsieur Philippe BOUREL

« Merci monsieur le Président, alors moi c'est Philippe BOUREL, chargé d'étude transition écologique à l'agence d'urbanisme de Saint-Omer et référent santé.

Je vais continuer sur la lancée de Sandrine, sachant que ça va être beaucoup plus succinct, mais c'est pour vous faire un état des lieux de l'axe 2 et 3, parce que pour rappel, le premier volet qui vous a été présenté, c'était sur l'état de santé des populations, et il y a encore deux axes à cette étude, une analyse de l'accès aux soins et aux services de santé et une réflexion sur la coordination des groupements hospitaliers territoriaux.

Pour réaliser ces deux axes, nous avons rencontré les cinq directeurs d'hôpitaux, qui ont comme on l'a vu depuis, changé donc il faudra peut-être interroger, les constats qu'on en a tiré, mais on a à l'époque rencontré en tout cas, les cinq directeurs d'hôpitaux, ces rencontres nous ont permis de tirer des constats communs, beaucoup plus de constats communs, des divergences je dirais mais des constats communs autour du manque de maillage de la médecine de ville, de l'appauvrissement de cette médecine de ville, et de vraies problématiques autour de l'activité pour la démographie médicale sur le territoire, et une problématique aussi qui était partagée autant par les équipes médicales que pour les patients, qui était la problématique de mobilité pour accéder à ces soins, avec tout ce qui va avec l'abandon du parcours de soins pour de nombreux patients. Et quelque chose qui a été très soulignée aussi par les directeurs d'hôpitaux, c'est qu'il n'y avait pas d'accent, enfin que l'accent n'était pas assez fort sur la prévention.

C'était pour les constats partagés, il y a aussi eu des points de divergence avec certains directeurs d'hôpitaux qui nous ont fait part finalement d'une vision plus centralisée, en renforçant des plateaux techniques déjà importants et avoir des pôles médicaux un peu plus secondaires sur le territoire, et puis d'autres directeurs d'hôpitaux qui nous ont fait part au contraire de leur volonté de renforcer tous les plateaux techniques et de ne pas avoir de pôle principal et pôles secondaires.

C'était un peu les conclusions qu'on a tiré de ces entretiens, encore une fois les agences d'urbanisme, on n'est pas des spécialistes, on a été facilitateurs, on a retranscrit brut ce qui nous a été dit lors de ces entretiens et l'un des constats, des grands constats qui a été partagé aussi c'est que tous ces directeurs d'hôpitaux avaient des attentes vis-à-vis des liens développés avec les élus des territoires afin de parvenir à une vision plus partagée de la santé sur le pôle métropolitain.

Comme je l'ai dit au début, il y a eu des changements de direction, donc il faudra peut-être qu'on rencontre les nouveaux directeurs d'hôpitaux pour rééchanger avec eux sur ce sujet.

La nouvelle proposition, qu'on propose sur l'axe 2 et 3 de cette étude, c'est de partager le diagnostic que Sandrine vous a fait, le renforcer, le consolider, avec les professionnels de santé, à la fois des praticiens hospitaliers, mais aussi les professionnels de la médecine de ville, notamment les CPTS et définir avec l'ensemble des acteurs, un plan d'action pour améliorer la santé des habitants du PMCO.

Pour ça, on a commencé à réfléchir à un début de calendrier, ça pourrait se profiler comme ça en tout cas, on y a réfléchi comme ça nous au sein des agences, c'est de travailler à la consolidation de ce diagnostic et le présenter à l'ensemble des acteurs d'ici fin 2024, donc le diagnostic qui vous a été présenté, de pourquoi pas y travailler en groupe de travail avec différents types d'acteurs pour essayer de l'amender au mieux, et puis ensuite début 2025, travailler vraiment sur l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer la santé des habitants du PMCO, en règle générale, pour pouvoir partager finalement ce diagnostic et ce plan d'action fin d'année 2025.

Voilà un peu pour ce qu'on avait à vous dire sur l'étude santé PMCO.

Monsieur André FIGOUREUX

« Bien merci, pour votre exposé, est-ce qu'il y a des réactions dans la salle ? notamment de la part des responsables des hôpitaux ?

Oui, Madame... »

Madame HENNION

« Bonjour, je voudrais revenir sur les problématiques de santé qui ont été relevés, ce que je souhaitais souligner, c'est qu'il y a déjà un différentiel d'état de santé par rapport à la moyenne de la région ou par rapport à la France entière, il est plus marqué encore par rapport à la France entière et que dans le même temps on a un appauvrissement de la démographie médicale, généralement, quand il y a moins de médecins, ça devient plus difficile de se soigner donc je reboucle sur le sujet de l'attractivité.

Le deuxième sujet, concernant la coordination et pour répondre à monsieur VERGRIETE, qui n'est plus là, mais vous lui transmettez.

Depuis 2021, il existe entre les centres hospitaliers, même s'ils ne sont pas dans le même GHT, un travail régulier collaboratif au sein de territoires d'animation en santé, ce qui nous a été fort utile au moment du COVID, puis ensuite au moment de l'organisation des vaccinations et ensuite, au moment où il y a eu, peut-être vous en aviez entendu parler à l'époque dans les nouvelles, « la loi RIST » qui a réformé l'intérim des professionnels médicaux, etc... donc il y a une habitude de travail qui se fait au sein de ce territoire d'animation santé, entre hôpitaux publics et également les acteurs qui ne sont pas présents ici, qui sont, les cliniques qui répondent aussi à une partie de l'offre de soins, pas forcément avec les mêmes caractéristiques, donc ce que je voulais souligner, c'est qu'il y a déjà des échanges réguliers entre nous sur des problématiques certes ciblées, mais voilà, on a ce travail collaboratif.

Et enfin le dernier point, finalement nous nous sommes dans un territoire où nous avons notre configuration géographique, géo économique, finalement nous n'avons plus forcément la mesure de ce que représente, cette très importante population de 750 000 habitants, il y a de très nombreux départements en France, qui n'ont pas du tout cette population-là, c'est pour ça, que tous ces plateaux techniques que représentent les hôpitaux, ils ont vocation à être, consolidés et vous voyez dans quel volet de la réponse je m'inscris, mais c'est important parce que la population, elle est extrêmement nombreuse, enfin pour le centre hospitalier de Calais, on dessert 160 000 habitants au bas mot, si on ne va pas sur les surspécialités, donc c'est une grosse population, il y a beaucoup de départements où il n'y a pas du tout cette population et où il y a quand même un ou deux plateaux techniques hospitaliers, voilà, je voulais repréciser ces éléments-là à l'échelle d'une lecture plus sanitaire de cette population que vous servez de par vos mandats.

Merci »

Monsieur André FIGOUREUX

« Merci Madame, vos remarques sont enregistrées, et seront retransmises au Président, Monsieur, »

Monsieur BAYOD

« En trois semaines, j'ai pu constater qu'on a la même CPAM d'Armentières, où il n'y a pas de déficit, de médecins généralistes, mais par contre, on a la même CPAM, ça fait 4 ou 5 ans que j'entends qu'à Dunkerque c'est difficile, ça fait 3 semaines que je suis arrivé et je n'ai pu que le constater tellement, tout le monde m'en parle, y compris au sein de l'hôpital, je pense qu'on peut avoir tous les plateaux techniques du monde, s'il n'y a pas un médecin traitant qui est capable de détecter et d'orienter très rapidement tous les patients, on va renforcer les urgences et on va faire des prises en charge trop tardives et trop onéreuses, si on prend sous cet angle-là, donc vraiment les CTPS, les centres de santé, les maisons de santé pluridisciplinaire tout ça c'est quand même 3 outils qui sont à même d'attirer des médecins généralistes jeunes parce qu'ils peuvent proposer des exercices collectifs et des exercices surtout salariés, ce qui est demandé par la jeune génération, je crois vraiment que la priorité elle est là comme l'a dit Monsieur VERGRIETE. »

Monsieur André FIGOUREUX

« La sous-médicalisation est prégnante sur l'ensemble du territoire que nous soyons en milieu urbain ou en milieu rural maintenant y trouver et apporter des solutions, c'est autre chose, il va vraiment falloir que nous travaillions tous ensemble d'une manière transversale et ça ne se fera pas en un jour.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions souhaitées ?

Monsieur »

Monsieur BURGJ

« Je suis le représentant de l'hospitalisation à Saint-Omer, je voudrais juste faire une remarque en terme de méthode, je pense qu'il sera difficile de passer d'un constat de santé publique sur différents indicateurs de santé, déterminant, de santé, à un plan d'action sur des opérateurs de santé, je pense qu'il y a au moins une ou deux étapes supplémentaires, nous ne sommes pas nous, en tant que directeurs d'hôpitaux, des planificateurs de santé, ce rôle il est dévolu à l'Agence régionale de santé, qui délivre

des autorisations pour exercer dans le cadre de la santé et dans les appels d'offres, nous sommes mis en concurrence avec des opérateurs privés, comme l'a indiqué ma collègue, ce que je veux dire c'est que dans les dynamiques de l'offre de soins, il y a des étapes intermédiaires qu'il ne faudra pas négliger, parce qu'on ne travaille pas dans le domaine de la santé comme on travaille dans le domaine des équipements portuaires ou des équipements que vous connaissez bien, les différents équipements que vous gérez dans vos intercommunalités, c'est pour ça que nous sommes intéressés par échanger avec vous pour pouvoir affiner la vision commune, vous êtes déjà présent dans nos conseils de surveillance pour une grande majorité d'entre vous, vous connaissez nos problématiques au quotidien, mais pour passer de constats de santé publique à une carte de l'offre de soins, il y a des étapes intermédiaires et il faudra que nous ayons aussi l'Agence régionale de santé dans la boucle. »

Monsieur André FIGOUREUX

« Merci Monsieur, est-ce qu'il y a une dernière question ? oui madame »

Madame SENESCHAL

« Corinne SENESCHAL, hôpital de Boulogne, les constats dégradés on va dire de santé qui sont précisés aujourd'hui sont déjà des constats qui sont anciens, puisque pour sévir dans la région depuis une vingtaine d'années, c'est vrai que les constats on les avait déjà de cette même manière, il y a une vingtaine d'années, donc ça s'est amplifié dans le sens où aujourd'hui, on a des problèmes de démographie médicale qui viennent se surajouter à des constats dégradés, donc il faut organiser le maillage de premier recours, ce qui n'est pas évident avec les constats qu'on fait du point de vue de la médecine générale, favoriser l'accès et je pense que ça mériterait de l'étude qui est menée d'être complétée par les délais d'accès aux soins à savoir et notamment les rendez-vous en consultation et d'organiser le maillage pour l'accès aux spécialistes, je pense que ça serait à corréliser avec les indicateurs qui sont là, si on organise pas tout cet étalonnage, ça veut dire que tous les patients recourent tardivement au service des urgences, puisque ils n'ont pas de possibilité d'accès donc ils arrivent et dans des états délabrés au service des urgences, c'est le constat déjà qu'on fait à ce jour, donc tous ces points, il faut qu'on les travaille effectivement, alors si on révoque le sujet des périmètres de GHT, peut-être que si le sujet est mûr c'est pareil je reviens sur le secteur mais c'est pas ça la réponse qui va être attendue sur le terrain, je pense que il faut pas qu'on re-entreprenne des guerres de tranchées, je vous dis si ça se fait naturellement allons-y ! si c'est pas le cas, concentrons-nous sur les indicateurs qui sont là. »

Monsieur André FIGOUREUX

« J'ai une question qui me brûle les lèvres, aux 4 dernières personnes qui sont exprimées, que faut-il faire pour que les choses bougent, que les choses changent ? »

Monsieur BURGI

« Inviter la faculté de médecine »

Monsieur André FIGOUREUX

« Pour leur dire quoi ? »

Monsieur BURGI

« Pour leur dire que c'est un scandale que d'avoir des internes de spécialité qui viennent faire tous leurs stages sur la métropole lilloise et ne viennent jamais sur le littoral »

Monsieur André FIGOUREUX

« Et Mis à part cette remarque-là »

Madame SENESCHAL

« Il peut y avoir des mesures plus nationales sur le rééquilibrage entre régions, notre région manque de praticiens que ce soit en médecine générale qu'en spécialiste mais c'est difficile d'imposer ce type de rééquilibrage à nos praticiens. »

Monsieur André FIGOUREUX

« Je vous pose la question en tant qu'élu et je pense que tous les élus ici peuvent le confirmer, nous sommes démunis, nous assistons à beaucoup de réunions, mais en tant qu'élus il est difficile de faire bouger les choses »

Madame SENESCHAL

« La question du rééquilibrage a été posée à plusieurs reprises mais c'est vrai qu'agir à ce niveau ça veut dire imposer à des médecins sortant des facultés de venir travailler dans nos régions en lieu et place, je vais dire, de la région PACA.

On vous laisse le soin d'y travailler »

Monsieur André FIGOUREUX

« J'ai moi-même des contraintes d'agenda, est-ce qu'on peut considérer cette réunion comme terminée ?

Il me reste au nom du Président à vous remercier les unes et les autres, à remercier les élus qui sont intervenus et vous souhaitez par avance un excellent weekend, merci. »

Fin de séance 16 h 00